



Newsletter de mars 2024 / n°30

Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

L'actualité de l'ARPARA

Ouverture de la saison de pêche 2024, samedi 9 mars : plus que 4 jours...



A partir de samedi 9 mars et jusqu'au 15 septembre, la pêche à la truite est ouverte dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie. Il ne reste plus qu'à choisir le bon site et le matériel adapté... sans oublier d'acheter [la carte de pêche](#).

La veille, pensez à jeter un dernier coup d'oeil sur la réglementation en vigueur pour vous assurer une rencontre agréable avec les gardes de pêche ;-). Pour rappel, le 1^{er} lancer est autorisé 1/2 heure avant le lever du soleil. Après ces préparatifs, place au bonheur unique de vivre une belle expérience au bord de l'eau.

[J'ADHÈRE EN ACHETANT UNE CARTE DE PÊCHE 2024](#)

L'édito du président

L'ouverture de la truite est LE 1^{ER} temps fort de l'année. Et 2024 commence bien avec des niveaux d'eau satisfaisants pour investir les cours d'eau de la région.

Nous vous souhaitons un agréable début de saison au bord de l'eau en famille, entre amis ou seul, l'occasion de (re) découvrir de belles expériences dans une région riche de lieux de pêche uniques.

Alain Lagarde,
président de l'ARPARA



ET POUR LES PLUS JEUNES, UN AVANTAGE PÊCHE... jusqu'à 30€ remboursés avec le Pass'Région sur l'achat d'une carte de pêche annuelle.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes offre depuis 2024, à tous les jeunes de 15 à 25 ans, titulaires du Pass'Région jusqu'à 30 euros remboursés sur leur carte de pêche annuelle. La demande de remboursement est à faire auprès de la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'adhésion.

[TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF PASS'RÉGION](#)

Bien préparer sa destination de pêche : combiner tourisme & pêche !

Région de pêche incontournable en France, les 12 départements de la région Auvergne Rhône Alpes sont riches de coins et parcours de pêche emblématiques pour pêcher en rivières, fleuves, torrents, lacs... entre plaines et montagnes. En vacances en famille, entre amis ou en solo, la carte interactive régionale vous guide vers les bons plans pour lier activités pêche, rencontre avec le milieu aquatique et découverte du patrimoine touristique.



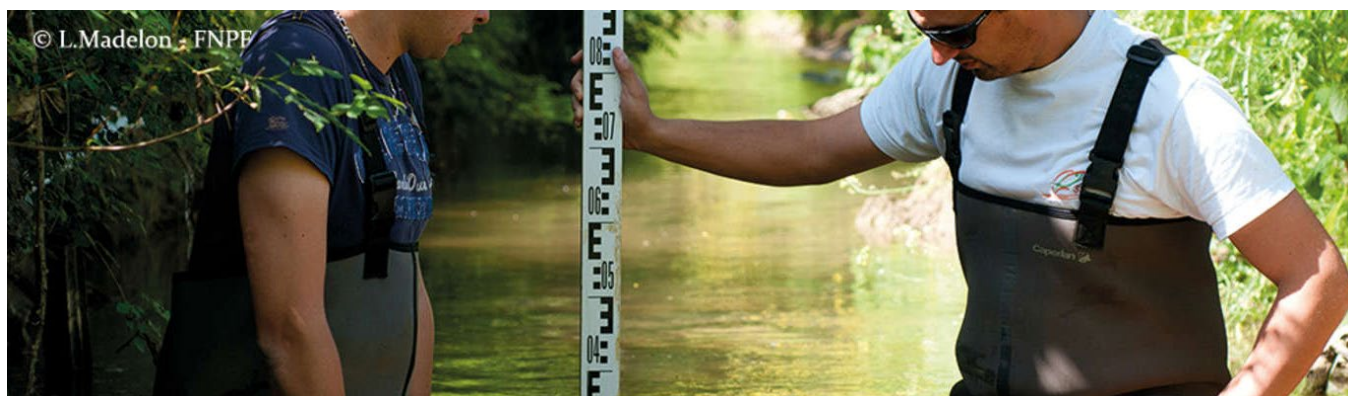
[DESTINATIONS PÊCHE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES](#)



Avec le soutien de



Défendre les intérêts des acteurs de la pêche et du milieu aquatique



Les sujets de mobilisation et enjeux qui guident notre engagement pour le milieu aquatique sont consultables sur un espace dédié sur le site internet de l'ARPARA.

Pour rappel, les missions statutaires sont confiées aux AAPPMA et fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) du réseau de la pêche par le législateur. Elles conjuguent l'ORGANISATION et le DEVELOPPEMENT de la pratique de la pêche & la PROTECTION du milieu aquatique, donc des espèces piscicoles.

Il découle de ce modèle de fonctionnement, que les intérêts de la pêche de loisir sont intimement liés à la protection de nos milieux aquatiques.

Bien EXPLIQUER COMPRENDRE et DEFENDRE les positions des fédérations de pêche et des pêcheurs sur les enjeux actuels de la pêche de loisir et des missions d'intérêt général du réseau régional.

L'Arpara publie les derniers grands enjeux de la mobilisation régionale :

[CONSULTER LES SUJETS DE LA MOBILISATION POUR LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE](#)



Rés'Eau Pêche 2024, le magazine régional de la pêche de loisir

Toute l'actualité du réseau régional de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes à retrouver dans le dernier numéro du magazine Rés'Eau pêche avec au sommaire : la pêche sur les réseaux sociaux ; un dispositif 2024 pour accompagner les plus jeunes à la pêche ; la continuité écologique: une évidence pas si simple à appliquer ; tous mobilisés contre la désinformation : quand l'idéologie s'oppose à la loi...

[DECOURVIR LE MAGAZINE RES'EAU PECHE 2023-2024](#)